France Identité est un nouveau service public permettant de créer son identité numérique régalienne.

L'application France Identité est disponible uniquement pour les personnes majeures, possédant une carte d'identité électronique délivrée depuis mars 2021, format carte bancaire et un smartphone compatible.

L'application est gratuite, facultative et révocable à tout moment. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches physiques déjà existantes.

Cette application permet de limiter les risques d'usurpation de son identité. Deux usages sont disponibles actuellement :

- prouver son identité en ligne sans identifiant et mot de passe

- générer des justificatifs d'identité à usage unique

POUR CRÉER SON COMPTE SUR FRANCE IDENTITÉ :

1. Télécharger l'application France Identité et accepter les conditions générales d'utilisation

2. scanner sa carte d'identité ou saisir le numéro à 6 chiffres de la carte

Lors de la création de votre Identité Numérique ou de la gestion de votre compte, il vous est demandé de scanner votre carte ou saisir un code manuellement. Il s'agit du **code CAN**, de l'anglais « **Card Access Number** » et dont la traduction française est « Numéro d'Accès à la Carte ». Ce code se trouve en bas à droite de la face avant de votre carte d'identité (la face où se trouve votre photo)



3. <u>Associer une adresse mail</u> : Lors de la création de l'identité numérique France Identité, il est demandé de saisir une adresse mail à associer à l'identité numérique. Cette adresse mail sert, entre autres, à confirmer la création de l'identité numérique. A cette fin, **il est envoyé un mail** contenant un lien de confirmation.

- 1. Ouvrir sa boîte mail.
- 2. Ouvrir le mail de confirmation de création du compte France Identité.
- 3. Cliquer sur le lien contenu dans le mail.
- 4. Retourner sur l'application France Identité.

Le mail est ainsi confirmé.

4. Faire vérifier son identité :

- soit via un courrier recommandé contenant un QR code. Une fois le courrier réceptionné, il convient de scanner le QR code via l'application France Identité, pour mener à bien la vérification de votre identité. **Ce QR code est valable 60 jours à compter de sa date d'émission.** Passé ce délai, il vous faudra faire une nouvelle demande de courrier.



- soit via France Connect

- 1. Choisir la vérification d'identité via France Connect
- 2. L'application redirige directement sur la page de France Connect
- 3. Choisir l'un des 5 comptes proposés (Impots.gouv, Assurance maladie, Yris, L'identité numérique de La Poste, MSA)
- 4. Entrer les identifiant/mot de passe sur le compte choisi
- 5. Retourner sur l'application en cliquant sur « continuer »
- 6. Reprendre la création du compte France Identité en créant le code personnel.

5. <u>Créer son code personnel</u> : le code personnel est un code à 6 chiffres choisi par l'intéressé. Il est nécessaire pour utiliser l'application France Identité. Il comporte 6 chiffres obligatoirement. Plus généralement, il est recommandé :

- De choisir un code que l'on saura mémoriser
- De <u>ne pas choisir</u> un code qui pourrait être facilement deviné par un tiers, par exemple une suite logique de chiffre, la date de naissance ou le code à 6 chiffres figurant sur la carte nationale d'identité

POUR FAIRE CERTIFIER SON IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Le compte certifié s'obtient après une vérification d'identité en mairie. Les premiers usages envisagés pour le compte certifié sont :

- L'accès via France Connect+
- la procuration de vote 100% dématérialisée

Pour obtenir un compte certifié, l'usager doit posséder un compte France Identité actif. Il a installé l'application, créé son compte et choisi son code personnel.

- Dans l'application, espace « **Votre compte** », une notification indique qu'il est possible de demander la certification de votre identité numérique.

- Appuyer sur « **En savoir plus** », et se munir de son titre d'identité physique.

- Suivre la procédure en confirmant l'adresse mail, puis en saisissant le code personnel et en effectuant une lecture du titre d'identité.

- La demande est enregistrée et un code visuel (QR code) est généré. Il est présenté dans l'application et envoyé par mail.

- Il est possible ensuite de se rendre dans la mairie choisie <u>avec le QR code et la carte</u> <u>d'identité physique</u> pour que l'identité soit vérifiée.

- Entre 24h et 48h après le passage en mairie, une notification indiquera le résultat de la demande de certification dans l'application et à l'adresse mail associée au compte France Identité.